

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,
est invité(e) à assister à la séance du Conseil Communal qui se tiendra
à la **Maison Communale, le lundi 02 décembre 2024 à 17h30'.**

Extrait
du Code de la Démocratie
Locale et de la
Décentralisation

C.D.L.D/L1122-17

Le Conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

SÉANCE PUBLIQUE :

1. Conseil communal – Président temporaire selon l'article L1122-15 : Communication.
2. Communication relative à la validation des élections.
3. Vérification des pouvoirs des conseillers élus - Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités.
4. Prise d'acte des désistements en vertu de l'article L1122-4 du CDLD.
5. Vérification des pouvoirs des suppléants appelés à siéger - Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités.
6. Prestation de serment des conseillers communaux élus et prestation de serment des conseillers suppléants appelés à siéger.
7. Conseillers communaux – Formation du tableau de préséance.
8. Conseillers communaux – Formation des groupes politiques – Prise d'acte.
9. Vote du pacte de majorité.
10. Bourgmestre – Installation et prestation de serment.
11. Échevins – Installation et prestation de serment.
12. CPAS – Élection de plein droit des conseillers de l'action sociale présentés par les groupes politiques.
13. Élection des membres du Conseil de Police.
14. Composition politique du Conseil communal – Déclarations d'apparement.
15. Dépense relevant du budget ordinaire - Délégation au collègue communal.
16. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le 18 novembre 2024.

PAR LE COLLÈGE :

Le Directeur général,



Christian VANDERBEMDEN



Le Bourgmestre,



Thierry MISSAIRE.